

SEMESTRE 3	2 Droit international et comparé de l'environnement et de l'urbanisme : Droit international et com	Crédits						Examens session 1	Examens session 2	
		CM	Coef.	TD	Coef.	20	Type			
<b>UE TRONC COMMUN</b>										<b>10</b>
INTRO GENERALE AU DROIT DE L'ENV.	13					10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2	
LES ACTEURS DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV.	13						OBLIGATOIRE			
L'ADMINISTRATION ET LES ACTEURS DU DROIT DE L'ENV. : L'EX FRS	13						OBLIGATOIRE			
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV. ET UN EX : LE PRINCIPE DE PRECAUTION	13						OBLIGATOIRE			
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT DE L'ENV.	13						OBLIGATOIRE			
L'INFO, LA PARTICIPATION ET L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	13						OBLIGATOIRE			
LE DROIT DE L'ENV. ET LA CEDH	13						OBLIGATOIRE			

**Choix S3**

DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
L'AIR ET LES CLIMATS	26
L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER	26
LES COURS D'EAUX ET LES LACS INTERNATIONAUX	26

ou

DROIT COMPARÉ : LE DROIT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT	10
LA PROTECTION DE LA NATURE	26
LES POLLUTIONS	26
LA RESPONSABILITE	26

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC

SEMESTRE 4	CM	TD	40	Type	Examens session 1	Examens session 2		
					Nature	Durée	Nature	Durée
<b>UE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>10</b>						
LES SOLS ET LA DESERTIFICATION	13			10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2	
LA BIODIVERSITE	13				OBLIGATOIRE			
LES DECHETS	13				OBLIGATOIRE			
LE COMMERCE INTERNATIONAL	13				OBLIGATOIRE			
LA RESPONSABILITE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
LE DROIT REGIONAL DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
<b>UE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>10</b>						
APPROCHE COMPAREE DES DROITS	13			10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2	
DROIT SENEGALAIS DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
DROIT TUNISIEN DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
DROIT BRESILIEN DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
DROIT MALIEN DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
DROIT QUEBECOIS DE L'ENV.	13				OBLIGATOIRE			
<b>UE RECHERCHE</b>		<b>20</b>						
MÉMOIRE				20	OBLIGATOIRE			
<b>Choix S4</b>								
PARTICIPATION A PROJETS DE RECHERCHE					FACULTATIF			

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC